

Formulaire permettant de renoncer à son droit d'option :

Rappel : Le décret n°2019-390 du 30 avril 2019 étend le droit d'option aux personnes contribuant au contrôle judiciaire ou au sursis avec mise à l'épreuve, médiateurs du procureur de la République, délégués du procureur de la République, aux interprètes et traducteurs ainsi qu'aux enquêteurs sociaux en matière pénale.

Je soussigné(e) M. / Mme :	
Nom de naissance :	
Nom d'usage :	
Prénoms:	
Numéro de sécurité sociale :	
Numéro de SIRET :	
réalisant des missions de service public en qualité de :	In
À compter de la date de la demande du rattachement des son au régime général de la sécurité sociale, je devrai :	nmes tirées de la mission de service public
- Appliquer les tarifs COSP;	
À compter de la date de la demande du rattachement des son au régime général de la sécurité sociale, le ministère de la sociales pour les missions réglées aux tarifs COSP.	•
Document à renvoyer à l'adresse courriel suivante : cosp.dsj-	-fip4@justice.gouv.fr
Fait à	le / /
l'exac	Signature de l'intéressé(e), attestant sur l'honneur titude des renseignements portés ci-dessus

Article 441-7 du code pénal

[«] Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

^{1 –} d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

 $^{2-\}mbox{de falsifier}$ une attestation ou un certificat originairement sincère ;

^{3 –} de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.